

ÉTATS FINANCIERS



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au

comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des arts du Canada. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil des arts du Canada, sur lesquels il émet un rapport.

Le 13 juin 2016



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction



Linda Drainville, CPA, CA
Dirigeante principale des finances et directrice générale,
Services corporatifs



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et à la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,



Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Le 13 juin 2016
Ottawa, Canada

État de la situation financière

au 31 mars (en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	495 \$	1 226 \$
Débiteurs	2 775	2 732
Placements de portefeuille (note 4)	331 651	344 491
Total des actifs financiers	334 921	348 449
PASSIFS		
Découvert bancaire	646	-
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	27 674	28 751
Créditeurs et charges à payer	3 486	2 499
Revenus reportés	6 877	7 061
Avantages sociaux futurs (note 6)	2 909	2 592
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	39 501	42 956
Total des passifs	81 093	83 859
ACTIFS FINANCIERS NETS	253 828	264 590
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	7 348	7 524
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 384	19 425
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	184	180
Total des actifs non financiers	26 917	27 130
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (Note 11)	280 745 \$	291 720 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	249 587	237 757
Gains de réévaluation cumulés	31 158	53 963
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	280 745 \$	291 720 \$

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président



Vice-présidente

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Budget 2016	Réels 2016	Réels 2015
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	8 946 \$	20 685 \$	11 027 \$
Autres revenus	1 107	1 792	1 484
Total des revenus	10 053	22 477	12 511
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, prix et paiements aux auteurs (tableau 1)	154 787	157 440	155 141
Livraison des programmes de transfert (tableau 2)	17 848	16 357	16 697
Services à la communauté artistique (tableau 3)	2 007	1 788	2 038
	174 642	175 585	173 876
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	222	365	327
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 122	1 773	1 951
Administration générale (tableau 2)	15 162	15 148	15 764
Total des charges	192 148	192 871	191 918
Déficit annuel lié aux activités avant les crédits parlementaires	(182 095)	(170 394)	(179 407)
Crédits parlementaires	182 097	182 224	182 224
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	2	11 830	2 817
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	237 757	237 757	234 940
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	237 759 \$	249 587 \$	237 757 \$

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2016	2015
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	53 963 \$	39 037 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	(22 066)	15 960
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(739)	(1 034)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(22 805)	14 926
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	31 158 \$	53 963 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Budget 2016	Réels 2016	Réels 2015
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	2 \$	11 830 \$	2 817 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(1 197)	(842)	(443)
Moins-value des immobilisations corporelles	-	-	712
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	1 178	1 018	1 111
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	(47)	(28)
Disposition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	88	3
	(19)	217	1 355
Acquisition de frais payés d'avance	-	(230)	(241)
Utilisation de frais payés d'avance	-	226	376
	-	(4)	135
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	(22 805)	14 926
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(17)	(10 762)	19 233
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	264 590	264 590	245 357
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	264 573 \$	253 828 \$	264 590 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Excédent lié aux activités de la période	11 830 \$	2 817 \$
Pertes (gains) sur disposition dans les placements de portefeuille (note 12)	627	(1 767)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 018	1 111
Moins-value des immobilisations corporelles	-	712
Dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	87	3
Perte sur disposition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	1	-
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(4)	135
Augmentation des avantages sociaux futurs	317	62
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe aux revenus de placements (note 7)	3 854	1 923
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	(317)	(2 227)
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	17 413	2 769
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(842)	(443)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(47)	(28)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(889)	(471)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(93 473)	(29 172)
Disposition de placements de portefeuille	75 572	28 391
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(17 901)	(781)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 377)	1 517
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	1 226	(291)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	(151)	1 226
Représentés par:		
Trésorerie	-	240
Équivalents de trésorerie (note 3)	495	986
Découvert bancaire	(646)	-
	(151) \$	1 226 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2016

1. Autorisation et activités

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme.

Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et reporté dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. Le coût, moins toute valeur résiduelle, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de ces actifs qui est estimé à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En février 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire. Des indemnités de départ pour autres circonstances seront constatées au cours de la période durant laquelle l'événement obligeant le Conseil se produit.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à leur juste valeur à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location de ses actifs sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art à l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les frais d'hébergement chargés pour des services rendus à un tiers.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés.

Subventions, prix et paiements aux auteurs

Les subventions, prix et paiements aux auteurs sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Elles sont passées en charges dans l'exercice pour lequel elles ont été budgétées et approuvées par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et des actifs de la Banque d'art, la valeur résiduelle des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. Équivalents de trésorerie

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le montant des équivalents de trésorerie investi par le Conseil dans le fonds commun était de 495 000 \$ au 31 mars 2016 (2015 : 986 000 \$).

4. Placements de portefeuille

(en milliers de dollars)	2016					2015		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	126 336	1 904	20 423	144 855	53	112 970	156 036	55
Obligations	70 750	-	2 676	73 426	27	70 750	75 463	27
Alternatifs	20 630	-	6 306	26 936	10	20 630	27 148	10
Marché monétaire	5 992	-	-	5 992	2	6 446	6 446	2
Immobilier	7 717	62	2 390	10 045	4	7 735	9 525	3
Infrastructure	7 827	94	4 468	12 201	4	5 689	8 596	3
	239 252	2 060	36 263	273 455	100	224 220	283 214	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	26 832	380	4 535	30 987	53	24 095	33 593	55
Obligations	13 787	-	515	14 302	25	14 745	15 720	26
Alternatifs	5 298	-	1 613	6 911	12	5 298	6 965	11
Marché monétaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	2 051	16	648	2 683	4	2 062	2 560	4
Infrastructure	2 036	24	1 301	3 313	6	1 561	2 439	4
	50 004	420	8 612	58 196	100	47 761	61 277	100
Total des placements	289 256	2 480	44 875	331 651		271 981	344 491	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2016. Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2015 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 21 904 000 \$ (2015 : 22 685 000 \$). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 80 100 000 \$ (2015 : 83 962 000 \$).

Toutes les transactions reliées aux contributions grevées d'affectations externes sont payées par ou reçues dans le compte de banque du Conseil ce qui crée des interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations externes dû au Conseil en date du 31 mars 2016 par les fonds spéciaux est de 2 996 000 \$ (2015 : 2 515 000 \$) et le solde dû au fonds Killam par le Conseil est de 212 000 \$ (2015 : 1 007 000 \$ dû au Conseil).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la livraison des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	10 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	43 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	26 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	7,5 %	10 %
Infrastructure	5 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	2 %	0 %	0 %	10 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 5 992 000 \$ (2015 : 6 446 000 \$). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, ces fonds ont généré un rendement de 0,76% (2015 : 1,11 %) et les placements sous-jacents avaient une échéance moyenne pondérée de 28 jours (2015 : 37 jours).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans trois fonds communs, un fonds canadien et deux fonds globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations conventionnelles canadiennes et internationales, des hypothèques, des obligations à rendement élevé et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et globalement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

5. Risques financiers et juste valeur

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	2016	2015
		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	495	1 226
Débiteurs	Coût amorti	2 775	2 732
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	331 651	344 491
Découvert bancaire	Juste valeur	646	-
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	Coût amorti	27 674	28 751
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	3 486	2 499

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 4.

A) ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, prix et paiements aux auteurs à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année.

B) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2016				2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	495	-	495	240	986	-	1 226
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	-	144 855	-	144 855	-	156 036	-	156 036
Obligations	-	73 426	-	73 426	-	75 463	-	75 463
Alternatifs	-	-	26 936	26 936	-	-	27 148	27 148
Marché monétaire	-	5 992	-	5 992	-	6 446	-	6 446
Immobilier	-	-	10 045	10 045	-	-	9 525	9 525
Infrastructure	-	-	12 201	12 201	-	-	8 596	8 596
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	-	30 987	-	30 987	-	33 593	-	33 593
Obligations	-	14 302	-	14 302	-	15 720	-	15 720
Alternatifs	-	-	6 911	6 911	-	-	6 965	6 965
Immobilier	-	-	2 683	2 683	-	-	2 560	2 560
Infrastructure	-	-	3 313	3 313	-	-	2 439	2 439
	-	269 562	62 089	331 651	-	287 258	57 233	344 491
Total	-	270 057	62 089	332 146	240	288 244	57 233	345 717

Passifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2016				2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	646	-	-	646	-	-	-	-

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2016				2015			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	27 148	9 525	8 596	45 269	25 307	9 452	5 994	40 753
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(195)	495	1 349	1 649	1 694	290	1 258	3 242
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	(17)	43	118	144	147	25	109	281
Achats	-	742	3 268	4 010	-	2 670	3 073	5 743
Ventes	-	(760)	(1 130)	(1 890)	-	(2 912)	(1 838)	(4 750)
Solde de fermeture	26 936	10 045	12 201	49 182	27 148	9 525	8 596	45 269
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	6 965	2 560	2 439	11 964	6 493	2 555	1 790	10 838
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externe	(54)	135	399	480	472	83	424	979
Achats	-	185	818	1 003	-	673	773	1 446
Ventes	-	(197)	(343)	(540)	-	(751)	(548)	(1 299)
Solde de fermeture	6 911	2 683	3 313	12 907	6 965	2 560	2 439	11 964

C) GESTION DES RISQUES

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite de cinq fonds immobiliers et de quatre fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2016, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2015- 3,75% pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et 3,5 % pour les fonds Killam) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers					
Découvert bancaire	646	-	-	-	646
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	7 267	10 046	7 812	2 549	27 674
Créditeurs et charges à payer	2 956	220	310	-	3 486
	10 869	10 266	8 122	2 549	31 806

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

Ce qui suit décrit la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,4 % dans les prix du marché, ladite valeur de 5,4 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux cadres supérieurs et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2016, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,4 % (2015 : 5,8 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 17 909 000 \$ (2015 : 19 919 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à

la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars US et EUROs.

À la date de l'état de la situation financière, la portion non-canadienne du placement de portefeuille représente 18 132 000 \$ (2014 - 12 443 000 \$). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

6. Avantages sociaux futurs

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,15 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,28 fois en 2015); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,11 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,28 fois en 2015). Le total des cotisations de 1,9 millions de dollars a été comptabilisé en charge durant l'année en cours (2,0 millions en 2015).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service valide multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2016	2015
Cotisations de l'employeur	1 878 \$	2 001 \$
Cotisations des employés	1 458	1 385

B) INDEMNITÉS DE DÉPART

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités ont cessé d'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	514 \$	749 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	(21)
Indemnités payées au cours de l'exercice	(56)	(214)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	458 \$	514 \$

C) PRESTATIONS DES RETRAITÉS

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2016.

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	4 348 \$	3 313 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	186	135
Frais d'intérêts	87	99
Indemnités payées	(80)	(147)
Cotisations des participants	-	91
Perte actuarielle	579	857
	5 120	4 348
Pertes actuarielles non amorties	(2 669)	(2 270)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	2 451 \$	2 078 \$

La perte nette actuarielle résultant des changements d'hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de 14 ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	2 %	3 %
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	2 %	2 %
Taux d'augmentation des coûts de soins dentaires	4 %	4 %
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	7 %	8 %
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4 %	4 %
Exercice où le taux ultime sera atteint	2026	2023

7. Revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	42 956 \$	37 097 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	6 243	4 247
Utilisation des fonds	(2 389)	(2 324)
	3 854	1 923
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	(6 622)	5 664
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(687)	(1 728)
Solde de fermeture	39 501 \$	42 956 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2015	5 272 \$	7 314 \$	384 \$	12 970 \$
Acquisitions	620	128	94	842
Dispositions	(649)	-	-	(649)
Solde de fermeture au 31 mars 2016	5 243 \$	7 442 \$	478 \$	13 163 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2015	3 857 \$	1 589 \$	- \$	5 446 \$
Charge d'amortissement	698	320	-	1 018
Dispositions	(649)	-	-	(649)
Solde de fermeture au 31 mars 2016	3 906 \$	1 909 \$	- \$	5 815 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	1 415 \$	5 725 \$	384 \$	7 524 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	1 337 \$	5 533 \$	478 \$	7 348 \$

9. Actifs de la Banque d'art

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	19 425 \$	19 400 \$
Acquisitions	47	28
Aliénations/Dons	(88)	(3)
Solde de fermeture	19 384 \$	19 425 \$

La Banque d'art du Conseil est la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit près de 17 300 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 152 artistes. La Banque d'art loue ses actifs à des parties intéressées. Au 31 mars 2016, environ 3 300 (2015 : 3 200) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001 et toutes les œuvres d'art acquises après 2001 ont fait l'objet d'une évaluation indépendante au moment de leur acquisition. Certains événements importants, tels qu'une reconnaissance spéciale ou le décès de l'artiste, peuvent modifier la valeur de l'évaluation. La direction surveille les événements importants et procède à des évaluations indépendantes selon les besoins. La valeur totale des actifs de la Banque d'art est estimée à 71 millions de dollars au 31 mars 2016 (71 millions de dollars en 2015).

Selon les estimations, les valeurs résiduelles sont supérieures au prix coûtant; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art à leurs valeurs d'expertise.

10. Instruments de musique

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et neuf instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de treize instruments de musique, neuf prêtés par des donateurs anonymes et quatre prêtés par quatre autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2016 est évaluée à 53 860 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,29 au 31 mars 2016 (2015 - 53 050 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 770 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,27 au 31 mars 2015).

11. Excédent accumulé

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	124 445	122 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	12 000	2 000
Solde à la fin de l'exercice	136 445	124 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	25 743	24 926
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(12 000)	(2 000)
Excédent pour l'exercice	11 830	2 817
Solde à la fin de l'exercice	25 573	25 743
Total de l'excédent accumulé des activités	249 587	237 757
Gains de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	53 963	39 037
Variations de la juste valeur	(22 805)	14 926
Solde à la fin de l'exercice	31 158	53 963
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	280 745 \$	291 720 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

12. Revenus nets de placements réalisés

(en milliers de dollars)

	2016	2015
(Pertes) gains sur disposition de placements de portefeuille	(627) \$	1 767 \$
Transfert aux revenus reportés -		
contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(3 854)	(1 923)
Gains nets sur conversion de devises	319	310
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	26 697	13 074
Frais de gestion du portefeuille	(1 850)	(2 201)
	20 685 \$	11 027 \$

13. Résultats nets de la Banque d'art

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Revenus de location	1 205 \$	1 251 \$
Autres revenus	168	164
Disposition/dons d'actif de la Banque d'arts	(88)	(3)
Frais administratifs	(1 639)	(1 721)
Amortissement des autres immobilisations	(11)	(18)
	(365) \$	(327) \$

14. Commission canadienne pour l'UNESCO

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Dépenses de programmes	583 \$	700 \$
Programmes - contributions reçues	(11)	-
Frais administratifs	1 201	1 251
	1 773 \$	1 951 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie

(en milliers de dollars)

	2016	2015
(Augmentation) diminution des débiteurs	(43) \$	1 384 \$
Diminution des subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	(1 077)	(2 150)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	987	(1 045)
Diminution des revenus reportés	(184)	(416)
Variation nette	(317) \$	(2 227) \$

16. Obligations et engagements contractuels

A) SUBVENTIONS, PRIX ET PAIEMENTS AUX AUTEURS

Les subventions, prix et paiements aux auteurs se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions, prix et paiements de cette catégorie qui ont été approuvés avant le 31 mars 2016 totalisent 96 176 000 \$ (2015 : 132 650 000 \$). Les paiements futurs pour ces charges engagées au 31 mars 2016 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2017	80 937	\$
2018	9 055	
2019	6 184	

B) LOYER

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux loyers en date du 31 mars 2016 totalisent 81 372 000 \$ (2015 : 87 511 000 \$). Les paiements futurs reliés aux loyers au 31 mars 2016 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2017	4 251	\$
2018	4 326	
2019	4 406	
2020	4 260	
2021	4 179	
2022-2034	59 950	

C) ENGAGEMENTS DE PLACEMENTS

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé, au 31 mars 2016, est de 22 389 000 \$ (2015 : 26 585 000 \$). Une portion de ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

D) AUTRES ENGAGEMENTS

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement au cours des années à venir. Les paiements futurs reliés à ces engagements au 31 mars 2016 totalisent 415 000 \$ (2015 : 852 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars sont comme suit :

	1 an	moins de 3 ans
Livraison des programmes de transfert	25 000 \$	- \$
Services à la communauté	166 000	20 000
Administration générale	158 000	22 000
Immobilisations corporelles	24 000	-

17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges relatives aux subventions, prix et paiements aux auteurs et autres dépenses totalisant 149 000 \$ (2015 : 282 000 \$) et a inscrit des revenus tirés de la location de ses actifs de la Banque d'art, des apports et d'autres revenus provenant des apparentés d'un montant de 767 000 \$ (2015 : 736 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Débiteurs	328 \$	179 \$
Subventions, prix et paiements aux auteurs à payer	5	165
Créditeurs et charges à payer	41	18
Revenus reportés	293	275

Tableau 1 - Subventions, prix et paiements aux auteurs par service

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Programmes d'aide aux arts et prix		
Musique	28 499 \$	28 195 \$
Théâtre	27 282	27 025
Lettres et éditions	24 637	24 249
Arts visuels	21 557	21 070
Danse	18 645	18 467
Arts médiatiques	14 594	14 720
Promotion de la diffusion	3 129	3 087
Inter-arts	2 788	2 563
Arts autochtones	2 095	1 324
Équité	1 460	1 858
Autres	1 081	1 010
Droit de prêt public	9 760	9 741
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	840	770
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	95	95
Autres prix et bourses < 50 000 \$	273	262
	157 440 \$	155 141 \$

Tableau 2 - Autres dépenses

(en milliers de dollars)

	2016			2015
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	12 384 \$	8 002 \$	20 386 \$	20 741 \$
Locaux	28	3 481	3 509	3 533
Comités des pairs et de consultation	2 559	-	2 559	2 516
Services professionnels et spéciaux	347	843	1 190	1 166
Amortissement	-	1 007	1 007	1 093
Gestion de l'information	78	772	850	1 211
Déplacements du personnel	421	109	530	594
Présentations des prix	453	-	453	325
Communications	2	294	296	420
Impression, publication et reprographie	5	271	276	341
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	76	152	228	259
Dépenses et matériel de bureau	4	198	202	249
Dépenses diverses	-	19	19	13
	16 357 \$	15 148 \$	31 505 \$	32 461 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Recherche et consultation	912 \$	969 \$
Partenariat et réseautage	551	738
Coûts des événements	325	331
	1 788 \$	2 038 \$